

Résolution sur le développement d'une stratégie européenne pour le vélo

2022/2909(RSP) - 16/02/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le développement d'une stratégie européenne pour le vélo.

La résolution note que le nombre de cyclistes a augmenté en réponse à la pandémie de COVID-19 et à la hausse du prix des carburants fossiles depuis la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le Parlement estime que le vélo devrait être reconnu comme un mode de transport à part entière et demande à la Commission de développer **une stratégie européenne dédiée au vélo dans le but de doubler le nombre de kilomètres parcourus à vélo en Europe d'ici 2030.**

En outre, le Parlement a invité la Commission à:

- accélérer ses travaux concernant les orientations sur les exigences de qualité pour des infrastructures cyclables de qualité et sûres, prévues par la directive sur la gestion de la sécurité des infrastructures routières;
- proposer des lignes directrices pour une pratique sûre du vélo (casques, restrictions d'âge, transport d'enfants, etc.) tout en demandant qu'une attention particulière soit accordée à la promotion du vélo auprès des femmes et des personnes âgées, notamment en améliorant la sécurité.

La Commission et les États membres sont invités à :

- encourager les projets sur le vélo et les secteurs connexes tels que la mobilité, le tourisme, la santé et le sport, entre autres;
- soutenir la production de bicyclettes et de composants **«fabriqués en Europe»**, stimulant ainsi la compétitivité de l'industrie européenne. Les États membres sont encouragés à réduire les taux de TVA pour la fourniture, la location et la réparation de vélos et de bicyclettes électriques;
- garantir l'accessibilité du vélo aux personnes à mobilité réduite, ainsi que rendre le vélo abordable pour les groupes vulnérables;
- mener des campagnes d'éducation et de formation, y compris des campagnes d'information, afin de sensibiliser à la sécurité routière et de favoriser une utilisation sûre des vélos et des vélos électriques.

Invitant la Commission européenne de **proclamer 2024 «Année européenne du déplacement à vélo»**, le Parlement a souligné que le tourisme à vélo et le cyclisme dans les zones rurales doivent être soutenus en accélérant le développement du réseau EuroVelo et de ses 17 itinéraires, notamment en assurant un soutien plus fort et en exploitant les synergies avec le réseau RTE-T, y compris en ajoutant des pistes cyclables parallèles aux voies ferrées et aux voies navigables intérieures, lorsque cela est possible.